

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1017-1 Ténacité

Décroche
tes **rêves**

Québec 

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1017-1 Ténacité

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01168

ISBN 2-550-43994-5

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés	3
4	Tableau des pondérations.....	4
5	Justification des contenus et de leur pondération	5
6	Comportements observables.....	6
7	Spécifications de l'épreuve	7
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
8	Références bibliographiques.....	8

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.2.1 : Développement personnel

COURS : ISP-1017-1 Ténacité

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1017-1 Ténacité. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.	1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.
2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.	2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.
3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.	3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.
4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.	4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES.
Programme Services d'intégration socioprofessionnelle, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Développement de la ténacité**
 - points forts et points faibles quant à sa ténacité dans l'exécution d'un travail;
 - moyens pour utiliser les techniques apprises durant le cours afin de faire de soi une personne plus tenace dans sa vie professionnelle.

3.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à déterminer ses points forts et ses points faibles quant à sa ténacité dans l'exécution d'un travail, et à expliquer pourquoi il les considère ainsi.

Capacité à déterminer des moyens pour utiliser les techniques apprises durant le cours afin de faire de soi une personne plus tenace dans sa vie professionnelle, et à donner des raisons justifiant ses choix.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions Habiletés	Développement de la ténacité 100 %
Comprendre 100 %	- points forts et points faibles - moyens pour utiliser les techniques apprises (1) 100 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« intention poursuivie » proposée dans le cours ISP-1017-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'intention poursuivie dans le cours, soit « **acquérir la compétence nécessaire pour faire preuve de ténacité dans l'exercice de son travail** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des précisions et des critères de participation énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **comprendre** le développement de la ténacité.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Déterminer ses points forts et ses points faibles quant à sa ténacité dans l'exécution d'un travail, et expliquer pourquoi il les considère ainsi.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.
- Déterminer des moyens pour utiliser les techniques apprises durant le cours afin de faire de soi une personne plus tenace dans sa vie professionnelle, et donner des raisons justifiant ses choix.	En raison : - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages; - de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions

Développement de la ténacité

100 %

Habiletés

Comprendre

100 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation de la case (dimension) du tableau de pondération



1)

60 %

En se reportant aux activités réalisées durant le cours ou à des situations vécues dans sa vie professionnelle, déterminer :

- deux points forts quant à sa ténacité dans l'exécution d'un travail (10 % par point fort);
- deux points faibles quant à sa ténacité dans l'exécution de son travail (10 % par point faible).

Pour chacun des points forts et des points faibles identifiés, expliquer pourquoi il les considère ainsi (5 % par explication).

Critères :

- pertinence des points forts et des points faibles retenus;
- cohérence des explications fournies.

40 %

En se reportant au bilan des points forts et des points faibles réalisé durant le cours, déterminer :

- deux moyens d'utiliser les techniques apprises durant le cours afin de faire de soi une personne plus tenace dans sa vie professionnelle (10 % par moyen).

Pour chacun des moyens identifiés, donner une raison justifiant son choix (10 % par raison).

Critères :

- pertinence des moyens retenus;
- cohérence des raisons fournies.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie porte sur la notion « points forts et points faibles quant à sa ténacité dans l'exécution de son travail ». Elle ne doit pas excéder 30 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

La deuxième partie porte sur la notion « moyens pour utiliser les techniques apprises durant le cours pour faire de soi une personne plus tenace dans sa vie professionnelle ». Elle ne doit pas excéder 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours, de l'information recueillie et du bilan des points forts et des points faibles réalisé durant le cours est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par le terme « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

